

Nombre
de conseillers élus
33

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE FORBACH-BOULAY-MOSELLE

Conseillers en fonction
33

Conseillers présents
20

(+ 13 procurations)

COMMUNE DE STIRING WENDEL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 18 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 novembre deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Stiring-Wendel sous la présidence de Monsieur LUDWIG Yves.

Présent-e-s : M. LUDWIG Yves, M. ALLEMAND Alain, Mme SOTGIU Brigitte, Mme DAHLEM Nicole, M. LE BLANC Yannick, Mme CINQUALBRE Mireille, Mme FRANK Jeannette, Mme MEYER Denise, Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, Mme MULLER Suzanne, M. LEININGER Grégoire, Mme MAILLARD Patricia, Mme DENNINGER Eugénie, M. SAÏDI Ayoub, Mme MARISON Josiane, M. MAI Gaston, Mme SPOHR TYRAKOWSKI Nadine, M. KIEFFER Denis, M. TYRAKOWSKI Gaston, M. PFEFFER Kévin (20)

Absent-e-s ayant donné procuration : Mme HAAG Elisabeth à M. le Maire, M. BOUR Roger à M. LE BLANC Yannick, Mme HOLTZER Danièle à Mme CINQUALBRE Mireille, M. STAUB Jean-Patrick à Mme MEYER Denise, M. DECKER Bernard à M. ALLEMAND Alain, M. AZOUZ Abdennour à M. SAÏDI Ayoub, M. BURG Philippe à Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, M. GANDER Olivier à M. LEININGER Grégoire, M. HOULLE Christian à Mme DENNINGER Eugénie, M. RICCI Emmanuel à Mme MAILLARD Patricia, Mme SCHAAF Anaïs à Mme MULLER Suzanne, Mme SCHÄFER Elaine à Mme SOTGIU Brigitte, Mme MANDEL Laetitia à Mme MARISON Josiane (13)

Secrétaire de séance : Mme MAILLARD Patricia

3. FINANCES

3.6 Rétrocession à la Ville d'une part de subvention versée pour les activités mises en place par le CLEA (Collectif pour les Loisirs, l'Education et l'Animation) – Exercice 2024 (DEL 087_2025)

A la suite de l'assemblée générale tenue le 30 juin 2025 et statuant sur la clôture des comptes de l'exercice 2024, le CLEA nous informe de la restitution d'une somme de 52 620,19 € sur les subventions versées par la Ville pour les diverses activités en 2024 de la Convention Territoriale Globale (CTG).

En effet, ce montant correspond aux versements perçus directement de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), dans le cadre des nouvelles modalités de financement de la CTG.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la Commission des Finances en date du 24 novembre 2025,

DECIDE à l'unanimité

- D'accepter le remboursement de la somme de 52 620,19 € sur les activités organisées par le CLEA en 2024

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Délibération publiée le 02 décembre 2025

La secrétaire de séance,

MAILLARD Patricia

Pour extrait certifié conforme,
Stiring-Wendel, le 28 novembre 2025

Le Maire,

Yves LUDWIG

